

PAI (Projet d'accueil Individualisé).

La santé de votre enfant nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI), au cours de l'année scolaire.

Vous trouverez les protocoles à remplir par le praticien ;

- Soit à l'infirmerie du lycée ,
- Soit sur le site : DSDEN 13 puis cliquer sur,
 - . Action éducative - à droite en haut
 - . Vie de l'élève – à droite en haut
 - . Santé, Social, _ à droite en haut
 - . PAI - à gauche,

- . Allergie (alimentaire ou autre) page 3 et 4 à faire remplir par l'allergologue
- . Diabète,
- . Epilepsie
- . Autre pour Asthme, Migraine ect...

Joindre obligatoirement la nouvelle ordonnance.

Prévoir une trousse à l'infirmerie, une trousse pour la cantine et une trousse pour l'élève avec médicaments et PAI à l'intérieur pour les allergies alimentaires, et pour d'autres à évaluer au cas par cas avec le service médical. Le PAI est à renouveler tous les ans dès septembre.

Le service médical,

PS : La restauration ne fournit pas de plateau repas garanti sans allergène. Soit l'élève a un panier repas fourni par la famille, soit il est autorisé à faire lui-même l'éviction de l'allergène si les traces sont autorisées.